Commission Nationale de Formation

Formation dirigeant

Fédération Française de Cyclotourisme

À vélo, tout est plus beau !

Sommaire

A. **Historique**
B. **Organisation du sport**
C. **La fédération**
   1. L'organisation de la FFCT
   2. Projet fédéral
   3. Organisations fédérales
   4. Organisation du siège
   5. Le comité directeur fédéral
   6. Les sites
   7. La revue fédérale
D. **Le club**
   1. Les responsabilités
   2. Participation des mineurs
   3. Participation des personnes en situation de handicap
   4. Les non licenciés
   5. Rôle du président, du bureau
   6. Formation des dirigeants
   7. Utilisation de l'informatique
   8. Organisations de séjours
   9. Organisation des séjours jeunes
   10. Les assurances
   11. Déclarations d'accident
   12. Renouvellements
   13. Les licences
   14. Gestion de l'association
E. **Les manifestations**
   1. Organisations
   2. Documents
F. **La formation**
G. **La mixité**

À vélo tout est plus beau !

A - Historique

Rappel de la Fédération

- 1890 – Création du TCF (Touring Club de France)

- 1923 – Création de la Fédération Française des sociétés de cyclotourisme
- De nos jours– le nouveau siège est à Ivry / Seine – Martine CANO en est la présidente

Organisation du sport en France

- Un dispositif législatif réglementaire : **Le code du Sport**
  - Disponible via Internet : www.legifrance.gouv.fr

- Différence entre Fédération Agréée, Délégataire et Affinitaire :

  1 - Une **fédération agréée** participe à une mission de service public.

  2 - Une **fédération délégataire** est la seule chargée d'organiser la pratique sportive dans une discipline donnée. Notre fédération est délégataire.

  3 – les **fédérations multi-sports** peuvent être affinitaires, handicapés ou scolaires et universitaires.

B - Organisation du sport

- **La reconnaissance d'utilité publique** est une procédure d'accréditation auprès du Ministère de l'Intérieur. (30/10/1978)

  Dans la pratique, seules les **organisations à vocation nationale** sont concernées par ce dispositif.

- L'**intérêt général** est visé notamment à l'article 200 du code général des impôts.

- L'affiliation d'une association sportive à une fédération sportive agréée par l'État en application de l'article L. 131-8 vaut **agrément.**

C - La fédération

FÉDÉRATION
FRANÇAISE
DE CYCLOTOURISME

À vélo
tout est plus beau !

1 - L'organisation de la FFCT

Organisation :

- Un Comité Directeur de 19 membres est élu pour 4 ans (principe de l'olympiade du CNOSF) (2020-2024)
  - Des commissions sont organisées pour gérer les actions;
  - Une Directrice Technique National (DTN) et des CTN (Conseillers) sont détachés du Ministère de la Jeunesse et des Sports auprès de la fédération.

- 13 **Comités Régionaux** assurent le relais entre Fédération et les 99 **Comités Départementaux** – tous élus également pour 4 ans.

- 2772 **clubs** représentant les 108407 **licenciés.** *(au 12/11/2021)*

- Environ 2806 membres individuels qui doivent élire un représentant par Département au cours de l'AG du Codep.

La FFCT dans l'organisation Institutionnelle et Sportive

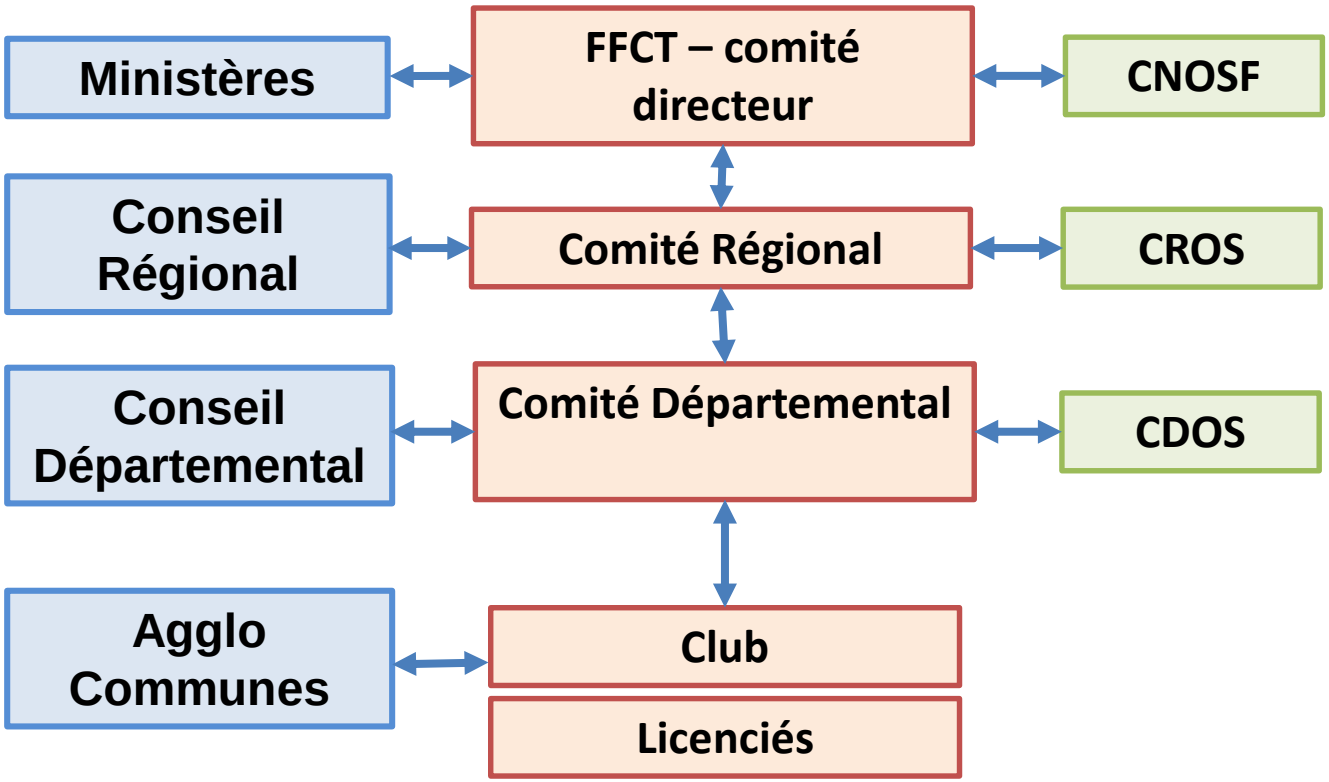

Voir le diaporama
sur les organisation des activités fédérales :
D5-Organisation_FFCT_2023_v1.pptx

2 - Projet fédéral

Le fonctionnement de la Fédération française de cyclotourisme repose essentiellement sur le bénévolat et l'implication, à tous les niveaux, **de dirigeants passionnés**.

Chaque Olympiade, un plan fédéral sur 4 ans est présenté au ministère des sports.

Pour 2020-2024 les trois points forts sont :

1. **L'accueil** : nouvelle offre de licences, un référent par Région, développer dans les départements les actions vers les PSH (personnes en situation de Handicap) , les jeunes publics, les familles et les femmes, et les Voyages Itinérants.

2. **Ouvrir les possibilités du Sport-Santé** et développer le Sport sur Ordonnance.

3. **Poursuivre la mission Tourisme et Développement** via les Labels, les Grands Itinéraires, les Bases VTT et le Territoires Vélo.

3 - Organisations Fédérales

Les principales organisations nationales de la FFCT :

- Les randonnées permanentes
- BCN (brevet cyclo National) 91 sites à visiter et BPF (brevet des provinces de France) 534 sites à visiter.
- Vertes tout terrain et maxi vertes
- Cyclo-montagnarde ou BCMF (Brevet Cyclo Montagnard Français) – destination de 5 massifs.
- Mer-Montagne
- Diagonale : 9 diagonales.
- Semaine fédérale internationale
- Semaine nationale et européenne des jeunes
- Tour de France cyclo et tour de l'Hexagone cyclotouriste, Vél'Europe,
- Challenge des bases, Brevet des Parcs.

4 - Organisation du siège fédéral

Siège Fédéral situé :

12 Rue Louis BERTRAND
CS 80045
94207 IVRY / Seine Cedex.
Tél: 01 56 20 88 88

Directeur administratif :	Nicolas LEROY
Directeur de la communication :	Bertrand HOULLON
Responsable des éditions :	Evelyne BAQUET
Comptable :	Stéphanie CALLUAUD
Directrice Technique nationale :	Isabelle GAUTHERON
Secrétariat :	Agnès LECOURT
Licences – affiliations - assurances :	Lydia BLONDEAU
Jeunes - écoles cyclo - Formations :	Delphine DEKER
Séjours :	Patricia LEROUX
Labels Territoires vélo et bases VTT :	Baptiste DUPUIS

5 - Comité directeur fédéral

- La Fédération est administrée par un comité directeur de 19 membres, élus les années bissextiles pour une durée de quatre ans.

- Le comité directeur comprend :
    - un médecin,
    - un éducateur sportif
    - et au minimum quatre représentantes féminines.

Le comité directeur

Martine CANO
Présidente fédérale
Présidente de la commission Culture et Patrimoine

Le Bureau

Jean-Marie BROUSSE
Trésorier général

Claude-Hélène YVARD-GUERMONPREZ
Secrétaire générale

Les membres

Dominique LAMOULLER
Vice-président
Président des commissions Administrative et juridique
Centre nature Quatre vents

Claude Robillard
Vice-président
Président de la commission Formation

Patrice DELGA
Membre du bureau
Médecin fédéral
Président de la commission Sport-Santé

Denis Vitiel
Membre du bureau
Président de la commission Sécurité

Les membres (suite)

Christophe DUFOUR
Co-Président des commissions Jeunes
Accueil familles

Lydie CHENOT

François BEAUDOUIN
Président de la commission Accueil des personnes en situation de handicap

Pascal LANDAIS
Co-Président des commissions Jeunes
Accueil familles

Yann SARRET
Président des commissions VTT
Bases VTT
Gravel

François MANENT
Président des commissions Tourisme
label « Territoire vélo »
Cyclo montagnardes

Marie-Christine DUDRAGNE
Présidente des commissions Féminines Pré-accueil

Ghislaine CHARTON
Présidente des commissions Grandes manifestations Brevets de tourisme

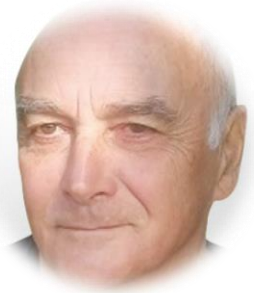

Yves BIGEL
Président de la commission Communication

Nicolas EDUIN
Président de la commission Assurances

Christian PROPONET
Président de la commission Relations avec les structures

Stéphane GIBON
Président de la commission Longues distances et Brevets sportifs

6 - Les sites internet

Fédéral : https://ffvelo.fr

E-mail du siège fédéral : info@ffvelo.fr

Espace licencié : https://licencie.ffcyclo.org/exalto.html/

Espace club : https://ffcyclo.org/

Cyclotourisme Mag : https://cyclotourisme-mag.com/

New lettres FFCT : https://newsletter.ffct.org/

VéloenFrance : https://veloenfrance.fr/

Le centre nature des 4 vents : https://4vents-auvergne.com/

7 - La revue Cyclotourisme

C’est chaque mois une information complète sur le vélo et votre pratique cyclotouriste avec :

- Des récits de voyages en France ou à l’étranger
- Des dossiers touristiques et pratiques
- Des conseils pratiques et utiles au quotidiens (Santé, Diététique, Technique et Sécurité)
- Des infos sur la vie des clubs et de la Fédération
- Des pages Actus, Jeunes, VTT, Nature, Livre, Portrait, etc.

CYCLOTOURISME

Fait par des passionnés pour des passionnés !

Abonnez-vous !

Option Revue 1ère adhésion ; tarif exceptionnel de 20€/an au lieu de 25 €/an.

11 NUMÉROS PAR AN

pour seulement **24€***

25€

en 2021

D - Le club

FF vélo
FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLOTOURISME
Vous faites du vélo ?
BIENVENUE
AU CLUB
3 SORTIES GRATUITES
avant de vous inscrire !
À vélo tout est plus beau !
ffvelo.fr

1 - Les différents types de Responsabilités

La responsabilité civile :

Réparation des dommages matériels et corporels causés à autrui, voir le versements de dommages et intérêts (la faute doit être non intentionnelle)

- **la responsabilité civile du club :** elle couvre les membres licenciés du club

- **la responsabilité civile du licencié** : tout licencié est couvert en RC par sa licence.

Responsabilité Pénale ou délictuelle :

C'est l'obligation de répondre juridiquement d'une infraction pénale.

La responsabilité pénale est caractérisée par l'intention ou la conscience de la faute ou infraction.

- **Responsabilité pénale de l'association**
- **La responsabilité pénale du président, des dirigeants etc…**

Responsabilité contractuelle :

Elle vise à réparer un préjudice subit en raison de l'inexécution d'un contrat (écrit, oral ou tacite)

2 - Participation des mineurs

- **Pour les sorties club :**
  - Un jeune mineur doit être licencié

- **Possibilité d'accueillir des jeunes sans structure :** Encadrement sous la responsabilité du président

- **Possibilité d'accueillir des jeunes dans une structure spécifique, à savoir : (voir réglementation)**
  - un point d'accueil jeunes (PAJ) n'existe plus.
  - En club sans école.
  - une École Française de Vélo (EFV)

3 - Participation des personnes en situation de handicap

- Ces personnes sont des **licenciés comme les autres**, à partir du moment où elles peuvent présenter un certificat médical de non contre indication (CMNCI).

- L'utilisation du **hand-bike et du tricycle** même avec assistance électrique homologuée est garantie par l'assurance fédérale.

- Comme pour tout licencié, **le respect des règlements fédéraux s'impose**. Une conduite dangereuse peut faire l'objet d'une mise en garde écrite ou devant témoins.

4 - Participation des non licenciés

- **Sorties club :**
  Pas plus de 3 sorties. Le nombre de sorties est contrôlé.
  Souscription de l'option club A
  Présence d'un responsable désigné par le club.

- **Manifestations du club :**
  Si ouvert à des non–licenciés FFCT : la souscription de l'option assurance B (ou B+) est obligatoire.

5 - Rôle du président, du bureau

- Le président dirige et gère avec son bureau exécutif et son comité directeur le club.

- Il est le relais de l'information fédérale, du CoDep et CoReg auprès des licenciés.

- Décline la politique fédérale.

- Développe le territoire avec les outils fédéraux :
    - base VTT
    - label Territoire Vélo
    - promotion charte cyclable
    - etc...

6 - Formation des dirigeants du club

Par dirigeant, il faut comprendre le bureau qui dirige l'association.

Au-delà des formations fédérales (pédagogiques et techniques), divers organismes proposent des formations dédiées aux responsables d'association, et souvent gratuitement :

- Les Conseils départementaux :
  - élaborer un dossier de partenariat
  - être convaincant et sûr de son projet auprès des partenaires,
  - 1 mécène
  - demander une subvention
  - Bureautique
  - etc..
- les CDOS et CROS
- les Mairies

7 - Utilisation de l'informatique

- Dans un contexte de prolifération des outils numériques, le bureau doit veiller à la bonne capacité des membres, d'abord du bureau, puis des licenciés, à l'utilisation des outils informatiques actuels et à venir (office, etc..)

    - ne pas hésiter à suivre des formations (en général 1 journée), sur Excel, sur Word.

    - Il existe aussi une **formation spécifique** informatique sur le **référentiel des formations fédérales.**

8 - Organisations de Séjours

Les règles qui s'appliquent sont celles du règlement fédéral qui s'appuie sur :

1- Code du Sport pour ce qui concerne les règles de l'activité du cyclotourisme, reconnue comme une activité physique et sportive

2- Code du Tourisme : pour tous les aspects de l'organisation de prestation touristique

- **Cas des CoDep /CoReg**
- **Cas des Clubs**

9 - Organisations de Séjours jeunes

Type de séjours	Nombre de mineurs	Durée du séjour	Déclaration à DDCS/PP	Structure d'hébergement	Qualification du directeur	Qualification de l'encadrement	Taux d'encadrement
Séjour spécifique avec hébergement (organisé pour les licenciés du club)	7 mineurs au minimum (âge>6ans)	Dès la première nuit	Oui	Établissement disposant d'un numéro de local (déclaré à DDJCS/PP) comme centre d'accueil de mineurs (Type R ***)	BAFD ou BEES 2ème degré ou Diplôme fédéral de moniteur en cours de validité ou initiateur dans le cas d'un week-end avec 1 nuitée	Diplôme d'Etat ou Diplôme fédéral FFCT d'initiateur, moniteur ou instructeur en cours de validité** (Animateur(s) en encadrement complémentaire)	Vélo : 2 éducateurs fédéraux pour 12 jeunes dont 1 moniteur (1 initiateur pour 12 dans le cadre d'un week-end avec 1 nuitée) Hors vélo : 1 éducateur pour 12
Tous séjours	< 7 mineurs		Hors déclaration	idem	xxx	idem	idem
Séjour organisé dans le cadre de manifestation fédérale	Nombre indifférent		Hors déclaration	idem	Diplôme Fédéral FFCT (moniteur) en cours de validité	idem	idem
Voyage itinérant avec hébergement	Relève du séjour spécifique	idem	Oui + détail de toutes les étapes et des hébergements	idem	idem	idem	idem
Voyage itinérant camping	Relève du séjour spécifique	idem	Oui + détail de toutes les étapes et arrêts	Ouverture du camping autorisée par le préfet	idem	idem	idem

10 - Assurance fédérale

- **L’assurance fédérale** apporte les garanties obligatoires:
  - Pour le club
  - Pour le licencié

- **Garanties optionnelles pour le club** :
  - Option A
  - Option B

- **Garanties optionnelles pour le licencié**
  - Petit Braquet ou Grand Braquet

Assurance fédérale

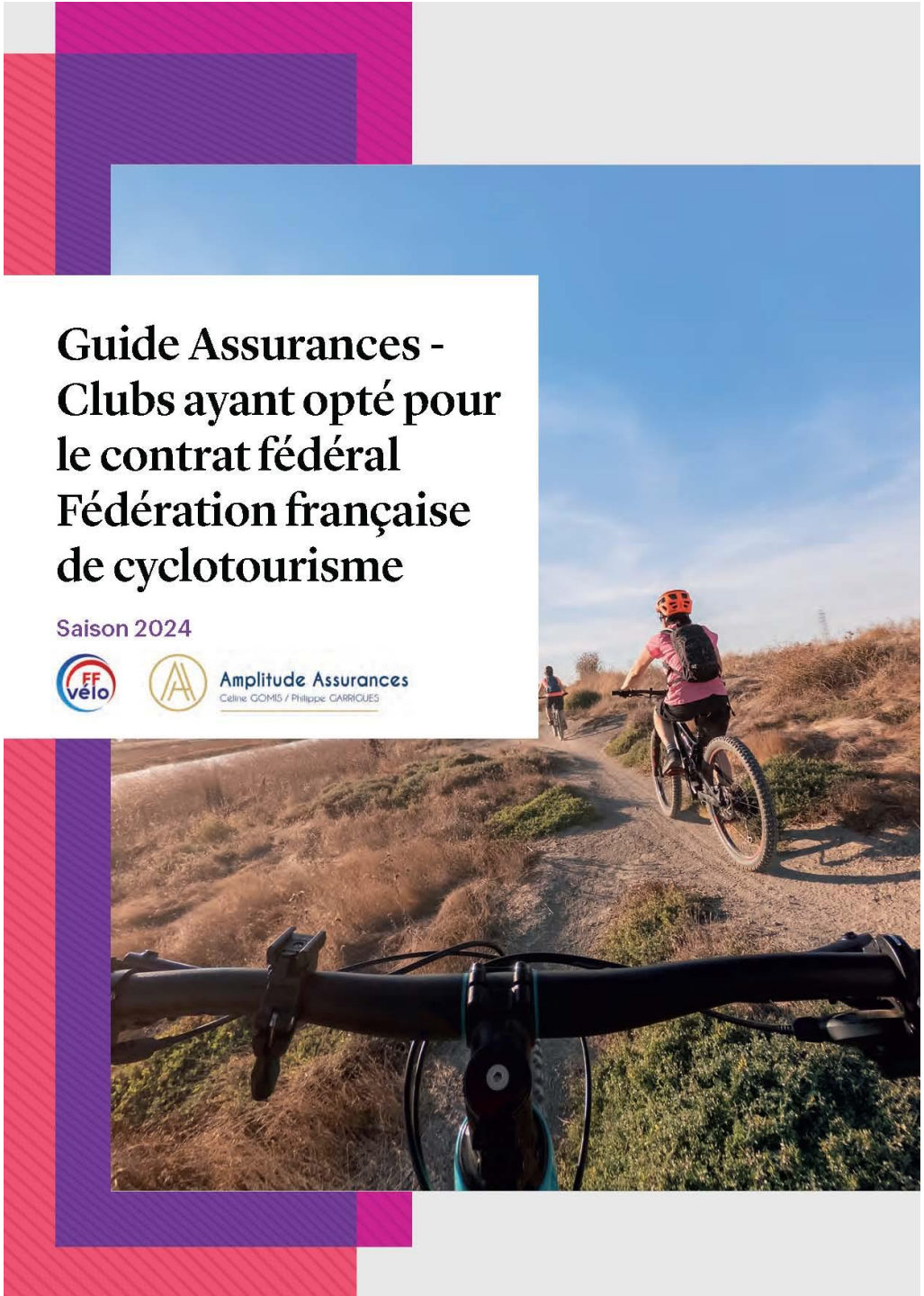

Rappel des garanties du contrat fédéral

Garanties	Mini Braquet	Petit Braquet	Grand Braquet
Responsabilité Civile et DPR	Incluse	Incluse	Incluse
Accidents corporels :			
- Décès accidentel		5 000 €	15 000 €
- Décès ACV / AVC *			
- En l'absence d'un test à l'effort de moins de deux ans.		1 500 €	2 500 €
- En présence d'un test à l'effort de moins de deux ans.		3 000 €	7 500 €
- Invalidité permanente totale sous déduction d'une franchise relative ≤ 5%		30 000 €	60 000 €
- Frais médicaux		3 000 €	3 000 €
- Frais de séjour dans un centre de rééducation en traumatologie sportive		3 000 €	3 000 €
Assistance		Incluse	Incluse
Dommages :			
- casque		80 €	80 €
- cardio-fréquencemètre		100 €	100 €
Dommages			
- équipements vestimentaire		160 €	160 €
- GPS		300 €	300 €
Dommages au vélo			1 500 €

Bulletin N° 1 : Assurance des Remorques[1] et des vélos pendant leurs transports

	1	2
Marque de la remorque		
Année de fabrication		
Immatriculation si PTAC > 500 kg		
Valeur de la remorque		
Capacité en nombre de vélos		

Valeur des remorques dont vous êtes propriétaire	Valeur des vélos	Montant de garantie	Cotisation de base : vélos + 1 remorque	Supplément par remorque à partir de la 2e remorque	Total cotisation 1
		3 000€	40€	25€	
		5 000€	50€	30€	
		7 500€	60€	35€	
		10 000€	65€	40€	
		15 000€	75€	45€	
		20 000€	85€	50€	
		25 000€	90€	55€	
		30 000€	95€	60€	
+			+	— x — €	
= 1 600 €	= 10 000 €	11 600€	75 €	40€	

En cas de sinistre : application d'une franchise de 80€ par remorque endommagée et 40€ par vélo endommagé.

Bulletin N° 2 : Assurance des vélos

	1	2	3
Année d'achat			
Valeur d'achat			
Marque			
N° de cadre			
Couleur			

✔ Formule 1 - Garantie Vol du vélo en complément de la licence Grand Braquet

	Montant de garantie	Nombre	Cotisation		Total cotisation
Vélo, tricycle	1 500€		X 20€	0€	
Tandem	3 000€		X 40€	0€	

Montant de garantie : à concurrence de la valeur d'achat diminuée d'une vétusté de 8 % par an (maximum 70 %), sans excéder 1 500€ pour un vélo et 3 000€ pour un tandem.
Une franchise de 100€ est appliquée en vol.

✔ Formule 2 - Garantie Dommages au vélo ou Garantie Vol/Dommages au vélo en complément de la licence Grand Braquet

Âge du vélo	Valeur d'achat du vélo et de ses accessoires	Coefficient	Garantie Dommage seule		Garantie Dommage + Vol	Cotisation	Total cotisation
Exemple : 2 à 3 ans	3 000€	x 0,85	x 2,5 %	**ou**	x 5 %	127,50 €	
< 1 an		X 1	x 2,5 %	**ou**	x 5 %		
1 à 2 ans		X 0,92	x 2,5 %	**ou**	x 5 %		
2 à 3 ans		X 0,85	x 2,5 %	**ou**	x 5 %		
3 à 4 ans		X 0,78	x 2,5 %	**ou**	x 5 %		
4 à 5 ans		X 0,72	x 2,5 %	**ou**	x 5 %		
5 à 6 ans		X 0,66	x 2,5 %	**ou**	x 5 %		
> 6 ans		X 0,60	x 2,5 %	**ou**	x 5 %		

Montant de garantie à concurrence de la valeur d'achat diminuée d'une vétusté de 8 % par an (maximum 70 % plafonné à 10 000 €). Une franchise de 100€ est appliquée en vol et dommages. Les garanties prennent effet à compter de la réception par l'assureur du bulletin de souscription, accompagné du règlement correspondant et cesseront de produire leurs effets au 31/12/2024. Elles seront automatiquement maintenues jusqu'au 28/02/2025 sous réserve du renouvellement de la licence auprès de la Fédération et du paiement de la cotisation correspondante.

- **Rappel des options pour le licencié**
  - Capital décès et invalidité
  - Indemnités journalières
  - Indemnités Journalières

- **Rappel des assurances complémentaires pour les clubs**
  - Vélo de club
  - Remorques
  - Transport de vélo
  - Assurance locaux
  - Déplacements des bénévoles
  - Protection juridique
  - Assurances "chapeau"

« Pour plus de détails, se reporter
au « Guide Assurance Clubs » et « Guide Assurance Licencié » de l'année en cours. »

Pour toutes informations : vos contacts

AMPLITUDE ASSURANCES
Céline Gomis - Philippe Garrigues

17 Boulevarld de Gare
31500 TOULOUSE
N°Orias : 20005657 - www.orias.fr

Téléphone : 05 61 52 19 19
E-mail :
contact@amplitude-assurances.fr

www.cabinet-gomis-garrigues.fr

LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLOTOURISME

12 Rue Louis Bertrand
CS 80045
94207 IVRY SUR SEINE CEDEX

Téléphone : 01 56 20 88 82
E-mail :
l.blondeau@ffvelo.fr

www.ffvelo.fr

AXA ASSISTANCE

Convention n° 0804137
Ligne dédiée 7j/7 - 24h/24
01 55 92 12 94

11 - Déclaration d'accident

- Doit être faite **à l'assureur** dans les 5 jours suivant le sinistre.

- La **déclaration est à faire en ligne** (peut-être faite par une autre personne que l'accidenté) **sur l'espace licencié personnel** **licencie.ffcyclo.org**
  (se munir de son n° de licence et de son code d'accès)

  ou **sur le site de l'assureur** **https://www.cabinet-gomis-garrigues.fr/** rubrique FFCT

- Des **extractions par régions ou départements** sont accessibles.

- Un **premier message** est envoyé au licencié
- Un **deuxième message** identique est envoyé au président du club.
- Pour les demandes d'assistance, contacter l'assisteur 01 55 92 12 94 (depuis la France) ou +33 (0)1 55 92 12 94 (depuis l'étranger)
- N'engager aucune action ou dépense sans l'accord de l'assisteur.
- L'assisteur ne se substitue pas aux services de secours d'urgence.

12 – Renouvellement affiliation – Licences

Ré-affiliation – mise à jour structure – assurances

- S'effectue **sur le site fédéral** chaque fin d'année.
- Nécessite par défaut la **mise à jour du bureau du club.**
- Compléter ensuite avec le Délégué Sécurité et les membres du bureau.
- Profiter de l'opération pour vérifier et mettre à jour les coordonnées détaillées de chacun.
- Penser aux options A et option B.
- Si le club veut assurer des locaux ou du matériel (remorque, vélos) il doit remplir un formulaire complémentaire.

13 - Les licences

Saisie des licences

- Il peut être utile que les licenciés aillent eux-mêmes sur leur espace personnel pour mettre à jour leurs coordonnées, photo (elle sera intégrée sur la licence).
- Cela leur permettrait de s'inscrire eux-mêmes lors des stages...
- Penser aussi à l’assurance individuelle.
- Le licencié peut à titre individuel prendre les assurances complémentaires qu’il souhaite.

Licences, assurances

- Ce tarif varie en fonction de la catégorie d'appartenance du licencié : jeune, école-cyclo, adulte, famille.

- Ce tarif varie aussi en fonction des garanties souscrites (Mini Braquet, Petit Braquet, Grand Braquet et les options éventuelles).

Pour le détail sur les assurances, voir module : assurances "D2-Assurance_des_associations"

Récapitulatif adhésion club

1. Fiche d’adhésion
2. Document "Guide des assurances"
3. Questionnaire de santé
4. attestation questionnaire
5. Tableau nouvelles licences
6. FAQ licences
7. Droit à l’image
8. Autorisation de communication des coordonnées aux adhérents du club

14 - Gestion de l'Association

La loi 1901 précise que chaque année, il doit y avoir une Assemblée Générale avec présentation des comptes de résultats et des budgets prévisionnels.

De même il est bon de présenter un prévisionnel de budget en cohérence avec les orientations des actions du club pour l'année à venir.

Attention : les sections de clubs omnisports n'ont pas la personne morale.

Exemple de compte de résultats

DEPENSES	Prévision	Réalisé	RECETTES	Prévision	Réalisé
1-Frais de fonctionnement			3- Fonds Propres		
Equipements - Maillots	1500	2394,37	Cotisations- licences	2 800,00	3 318,00
Pneus	400	388,44	Subvention Conseil Général	448,5	448,5
cartes VI		17,5	Subvention Mairie	2 270,91	2 270,91
Aménagement bureau	100	148	Subvention CNDS		1 000,00
Total 1	2000	2948,31	total 1	5519,41	7037,41
2-Charges			2- Produits- accessoires		
Formation encadrement	170	40			
Organisation Rallye	1000	1347,94	Organisation Rallye	1 200,00	1 709,85
Soirées réunion section	200	278,41			
Assemblée Générale (repas club2007)	500	500			
Participation club (sorties)	800	875			
Frais postaux	50	50			
Divers (camping gaz…etc)	300	99,8	Achat Maillots	1 200,00	1 992,00
Récompenses- Médailles 2007	1000	735	Achat pneus	300	320
Cadeau fin d'année 2008(gilet sécurité)		1125	Or		1 073,00
Inscription rallye			Ir		
total 2	4020	5051,15			5094,85
3-Frais de Gestion		3			
Affiliation -licences FFCT	3100	3231,5	Ec		
Affiliation CODEP	130	97,5			
total 3	3230	3329		0	0
Excédent recettes		803,80			
Total Dépenses	9250	12132,26	Total Recettes	8719,41	12132,26

Le compte de résultat doit être équilibré → Il faut faire apparaitre un résultat déficitaire ou bénéficiaire pour que les 2 colonnes « recettes – dépenses » soient identiques

Modèle économique du club : Les Recettes possibles

Contexte de baisses des subventions (Etat via collectivités, etc..),

6 sources potentielles de revenus :

1. **Recettes des adhérents** → politique de recrutement
2. **Subventions** : les fondations, les appels à projets du CNOSF, de l'Europe, du Ministère, etc.., et les grands classiques : Conseils départementaux, Mairies, Communautés d'agglos, ANS.
3. **Partenariats** → sponsors . Attention , charte sur la publicité.
4. **Recettes des activités** → organisation de manifestations.
5. **Crowdfounding** : financement participatif.
6. **Aides fédérales aux structures** : plus de 320 000 € ristournés en 2019. (2020 année de crise sanitaire)

Pour assurer le dynamisme du club, le bureau peut se mobiliser sur ces types de financement.

E - Les manifestations

1 - Organisation des manifestations sportives

Organisation des Randonnées – Déclarations :

1. **Préfecture,**
2. **ONF,** (Office National des Forêts)
3. **AEV,** (Agence des Espaces Verts)
4. **ENS,** (Espaces Naturels Sensibles)
5. **N2000,** (Natura 2000)
6. **VNF,** (Voies Navigables de France)
7. **Propriétaires**
8. **Mairies**

Penser à appliquer les Chartes Fédérales Organisation de randonnées :

Accueil, Tarifs, Fléchages, Inscriptions, parcours, respect codes Route- forestier- rural…

Organisation des manifestations sportives

- Le Décret no 2017-1279 du 9 août 2017 portant simplification de la police des manifestations sportives modifie le code du sport.

- Pour ce qui concerne les manifestations ne comportant pas la participation de véhicules à moteur et qui se déroulent en totalité ou partiellement sur une voie publique ou ouverte à la circulation publique, il faut faire une déclaration.

On distingue 2 cas (un Cerfa spécifique pour chaque type) :

1 - **Les épreuves, courses ou compétitions** comportant un chronométrage, un classement

2 - **Les manifestations sans classement, sans chronométrage et sans horaire fixé à l'avance** comptant plus de cent participants sont soumises à déclaration :

- Cette déclaration est déposée au moins 1 mois avant la manifestation auprès de la préfecture du département

- Pour les manifestations se déroulant à l'intérieur du territoire d'une seule commune, la déclaration est faite auprès du maire ou, à Paris, au préfet de police

Développement durable

Organisations Randonnées – Développement durable

La Fédération a obtenu le label du CNOSF
« Développement durable »

Chaque club doit faire le maximum afin de démontrer notre engagement sur ces actions lors de nos sorties et de nos organisations.

***Quelques pistes*:**

- Ne pas laisser de déchets au sol
- limitons nos impacts sur le sol et la végétation
- Limitons les nuisances sonores
- Mettons en œuvre les chartes de bonne pratique FFCT
- Tri sélectif

2 - Document CERFA 15826*01

Identification Organisateur

LE (OU LES) ORGANISATEUR(S)

Personne physique ☐ Personne morale ■

Organisateur : **CLUB CYCLO DE BURES**

Fédération d'affiliation : **FEDERATION FRANCAISE DE CYCLOTOURISME**

Nom(s) et prénom(s) du déclarant : **DUPONT Jean-Marc**

Adresse complète : 3 rue de la mairie

Code postal : 91 230 Commune : **BURES**

Numéro de téléphone : 00/ 00 / 00 / 00 / 00 ← A renseigner contact pour la préfecture

Adresse électronique (en lettres capitales) : _____@ _____

SI VOTRE MANIFESTATION DISPOSE D'UN COORDONNATEUR SÉCURITÉ

Nom(s) et prénom(s) :

A COMPLETER OU NON

Adresse complète :

_____

Code postal : └┘└┘└┘└┘└┘ Commune : _____

Numéro de téléphone : __ / __ / __ / __ / __

Adresse électronique (en lettres capitales) : _____@ _____

Document CERFA 15826*01

Identification Manifestation

INFORMATIONS SUR LA MANIFESTATION

Intitulé de la manifestation : RANDONNEE DU PRINTEMPS

Lieu de l'organisation : GYMNASE PIERRE DE COUBERTIN

Date(s) et horaire(s) de la manifestation : 4 FEVRIER 2018 DE 8H00 A 14H

Discipline(s) concernée(s) : CYCLOTOURISME SUR ROUTE

Nombre maximal de participants : 120

Nombre de véhicules d'accompagnement, le cas échéant : aucun

Document CERFA 15826*01

Informations sur le dispositif de sécurité

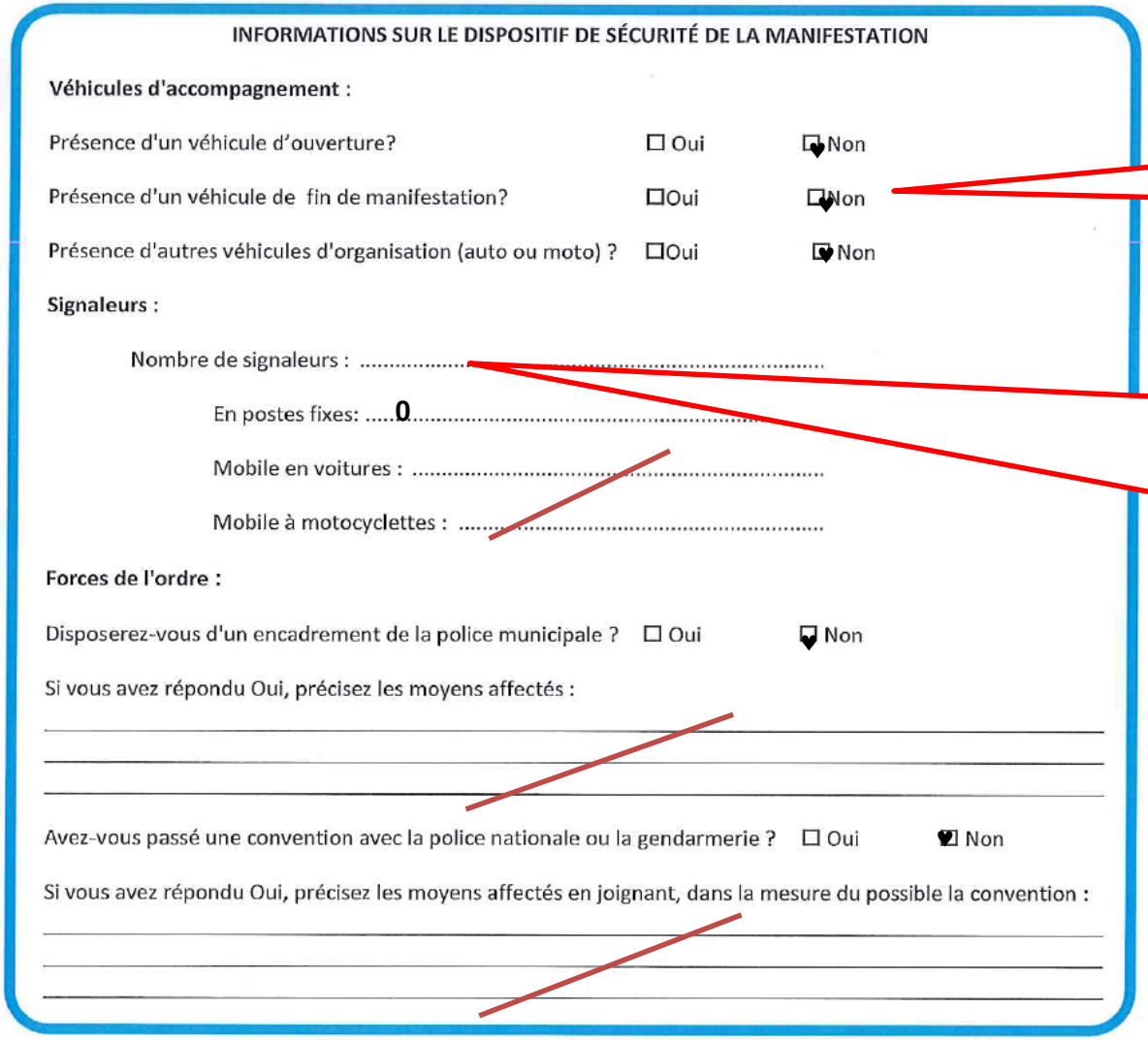

INFORMATIONS SUR LE DISPOSITIF DE SÉCURITÉ DE LA MANIFESTATION

Véhicules d'accompagnement :

Présence d'un véhicule d'ouverture? ☐ Oui ☑ Non

Présence d'un véhicule de fin de manifestation? ☐ Oui ☑ Non

Présence d'autres véhicules d'organisation (auto ou moto) ? ☐ Oui ☑ Non

Signaleurs :

Nombre de signaleurs : .....

En postes fixes: ....0.....

Mobile en voitures : .....

Mobile à motocyclettes : .....

Forces de l'ordre :

Disposerez-vous d'un encadrement de la police municipale ? ☐ Oui ☑ Non

Si vous avez répondu Oui, précisez les moyens affectés :

Avez-vous passé une convention avec la police nationale ou la gendarmerie ? ☐ Oui ☑ Non

Si vous avez répondu Oui, précisez les moyens affectés en joignant, dans la mesure du possible la convention :

Cocher OUI
si l'organisateur choisit des véhicules d'accompagnement

Néanmoins : possibilité de présence d'assistants de parcours conformément au règlement type des organisations de cyclotourisme validé par le ministère de l'intérieur et la fiche technique organisation de cyclotourisme du ministère des sports.

Document CERFA 15826*01

Informations sur le régime de circulation demandé

INFORMATIONS SUR LE RÉGIME DE CIRCULATION DEMANDÉ POUR LA MANIFESTATION

Articles R. 411-30 et R. 414-3-1 du code de la route

☐ ~~Usage exclusif temporaire de la chaussée~~

☐ ~~Usage privatif de la chaussée~~

☐ ~~Priorité de passage~~

■ Strict respect du code de la route

1 ou plusieurs choix possibles

S'agit-il d'une randonnée libre sans classement ? ☐ Oui ■ Non

S'agit-il d'une randonnée sans classement groupée ? ■ Oui ☐ Non

S'il s'agit d'une manifestation sans classement groupée, estimation du nombre de cyclistes composant le ou les groupe(s) :

Groupes de 20 cyclotouristes

Autorisation ONF

(utiliser le formulaire fonction du secteur concerné)

Demande autorisation ONF

1- Date de la manifestation
2- Nom et coordonnées du club
3- Nom de la manifestation
4- Nombre de participants
5- Créneau horaire de la manifestation
6- Type de manifestation
7- Point de contrôle/ravitaillement
8- Carte 1/25000 VTT (Format A3 lisible)
ou Carte 1/100000 Route (Format (A4)
9- Références du club
10- Références du demandeur

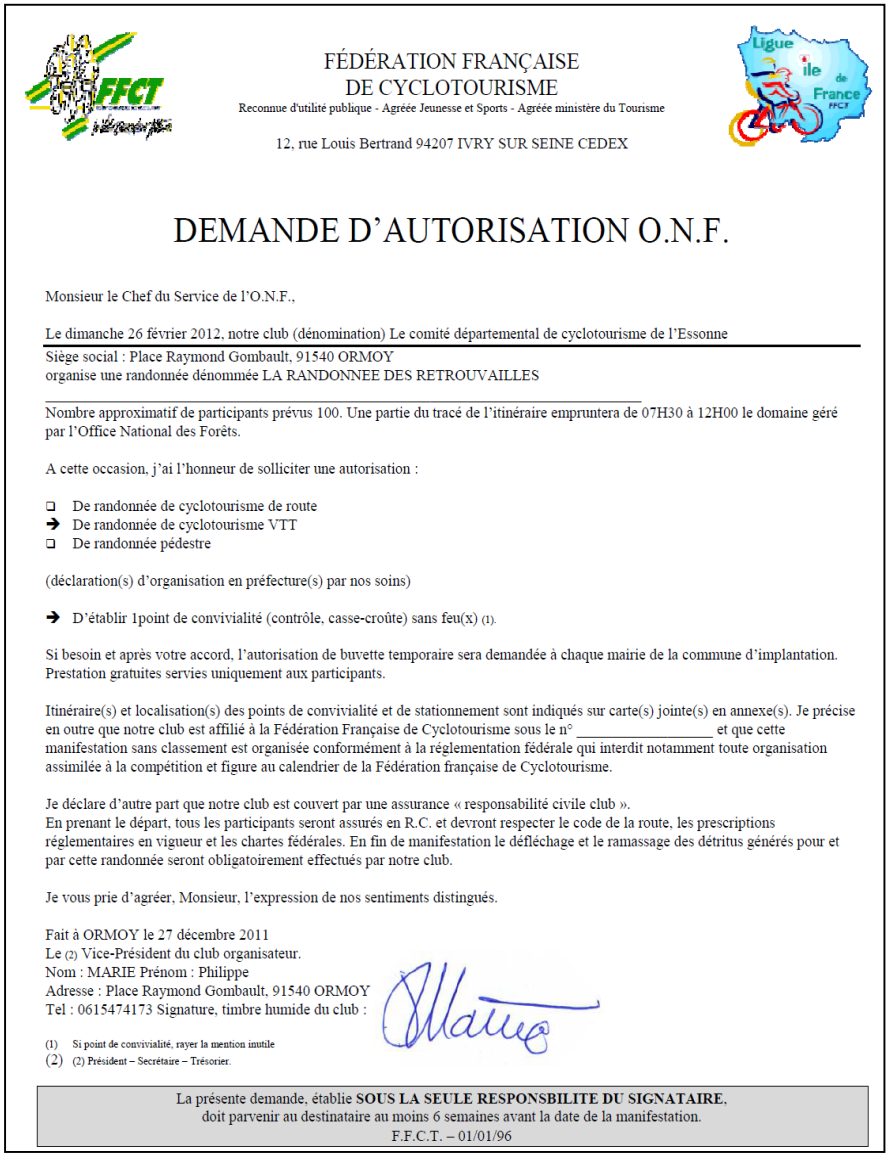

FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE CYCLOTOURISME
Reconnue d'utilité publique - Agréée Jeunesse et Sports - Agréée ministère du Tourisme

12, rue Louis Bertrand 94207 IVRY SUR SEINE CEDEX

DEMANDE D'AUTORISATION O.N.F.

Monsieur le Chef du Service de l'O.N.F.,

Le dimanche 26 février 2012, notre club (dénomination) Le comité départemental de cyclotourisme de l'Essonne
Siège social : Place Raymond Gombault, 91540 ORMOY
organise une randonnée dénommée LA RANDONNEE DES RETROUVAILLES

Nombre approximatif de participants prévus 100. Une partie du tracé de l'itinéraire empruntera de 07H30 à 12H00 le domaine géré par l'Office National des Forêts.

A cette occasion, j'ai l'honneur de solliciter une autorisation :

- ❑ De randonnée de cyclotourisme de route
- ➔ De randonnée de cyclotourisme VTT
- ❑ De randonnée pédestre

(déclaration(s) d'organisation en préfecture(s) par nos soins)

➔ D'établir 1point de convivialité (contrôle, casse-croûte) sans feu(x) (1).

Si besoin et après votre accord, l'autorisation de buvette temporaire sera demandée à chaque mairie de la commune d'implantation. Prestation gratuites servies uniquement aux participants.

Itinéraire(s) et localisation(s) des points de convivialité et de stationnement sont indiqués sur carte(s) jointe(s) en annexe(s). Je précise en outre que notre club est affilié à la Fédération Française de Cyclotourisme sous le n° _____ et que cette manifestation sans classement est organisée conformément à la réglementation fédérale qui interdit notamment toute organisation assimilée à la compétition et figure au calendrier de la Fédération française de Cyclotourisme.

Je déclare d'autre part que notre club est couvert par une assurance « responsabilité civile club ».
En prenant le départ, tous les participants seront assurés en R.C. et devront respecter le code de la route, les prescriptions réglementaires en vigueur et les chartes fédérales. En fin de manifestation le défléchage et le ramassage des détritus générés pour et par cette randonnée seront obligatoirement effectués par notre club.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Fait à ORMOY le 27 décembre 2011
Le (2) Vice-Président du club organisateur.
Nom : MARIE Prénom : Philippe
Adresse : Place Raymond Gombault, 91540 ORMOY
Tel : 0615474173 Signature, timbre humide du club :

(1) Si point de convivialité, rayer la mention inutile
(2) (2) Président – Secrétaire – Trésorier.

La présente demande, établie **SOUS LA SEULE RESPONSBILITE DU SIGNATAIRE**,
doit parvenir au destinataire au moins 6 semaines avant la date de la manifestation.
F.F.C.T. – 01/01/96

Autorisation AEV

Demande autorisation

Agence Espaces Verts (si existant)

1- Date de la manifestation
2- Nom et coordonnées du club
3- Nom de la manifestation
4- Nombre de participants
5- Créneau horaire de la manifestation
6- Type de manifestation
7- Point de contrôle/ravitaillement
8- Carte 1/25000 VTT (Format A3)
ou Carte 1/100000 Route (Format (A4)
9- Références du club
10- Références du demandeur

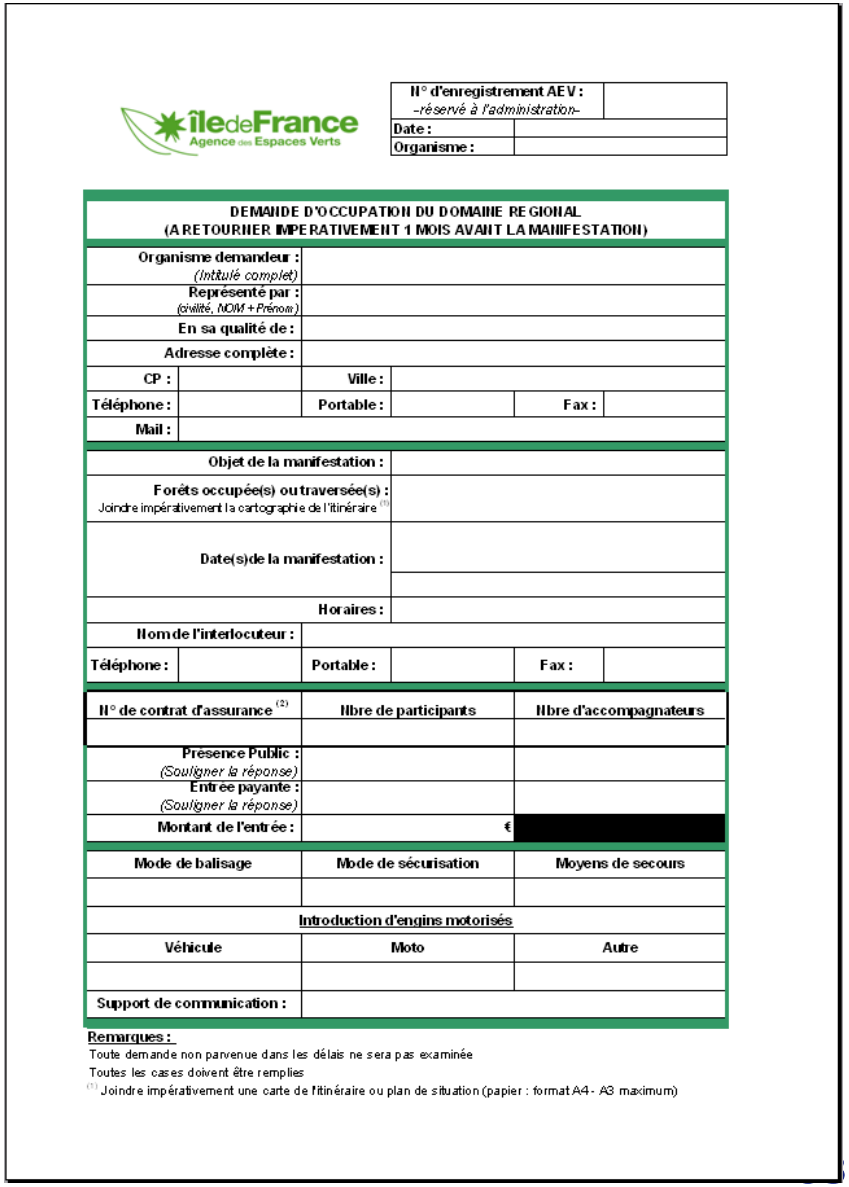

îledeFrance Agence des Espaces Verts

N° d'enregistrement AEV : *-réservé à l'administration-*	
Date :	
Organisme :	

DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE REGIONAL
(A RETOURNER IMPERATIVEMENT 1 MOIS AVANT LA MANIFESTATION)

Organisme demandeur : *(Intitulé complet)*					
Représenté par : *(civilité, NOM + Prénom)*					
En sa qualité de :					
Adresse complète :					
CP :		Ville :			
Téléphone :		Portable :		Fax :	
Mail :					

Objet de la manifestation :	
Forêts occupée(s) ou traversée(s) : Joindre impérativement la cartographie de l'itinéraire [1]	
Date(s)de la manifestation :	
Horaires :	
Nom de l'interlocuteur :	

Téléphone :		Portable :		Fax :	

N° de contrat d'assurance [2]	Nbre de participants	Nbre d'accompagnateurs

Présence Public : *(Souligner la réponse)*		
Entrée payante : *(Souligner la réponse)*		
Montant de l'entrée :	€	

Mode de balisage	Mode de sécurisation	Moyens de secours

Introduction d'engins motorisés

Véhicule	Moto	Autre
Support de communication :		

Remarques :
Toute demande non parvenue dans les délais ne sera pas examinée
Toutes les cases doivent être remplies
[1] Joindre impérativement une carte de l'itinéraire ou plan de situation (papier : format A4 - A3 maximum)

Autorisation ENS/CD

Demande autorisation Espaces Naturels Sensibles ENS dépendent du Conseil Départemental

(pas de formulaire – adapter courrier demande circulation mairie)

1- Date de la manifestation
2- Nom et coordonnées du club
3- Nom de la manifestation
4- Nombre de participants
5- Créneau horaire de la manifestation
6- Type de manifestation
7- Point de contrôle/ravitaillement
8- Carte 1/25000 VTT (Format A3) - Carte 1/100000 Route (Format (A4)
9- Références du club
10- Références du demandeur

Déclaration NATURA 2000

(sauf cas particuliers utilisation du formulaire simplifié)

1- Date de la manifestation
2- Nom et coordonnées du club
3- Nom de la manifestation
4- Nombre de participants
5- Créneau horaire de la manifestation
6- Type de manifestation
7- Point de contrôle/ravitaillement
8- Carte 1/25000 VTT (Format A3)
   ou Carte 1/100000 Route (Format (A4)
9- Références du club
10- Références du demandeur
11- Situation par rapport aux site N2000
12- Impact sur le site N2000

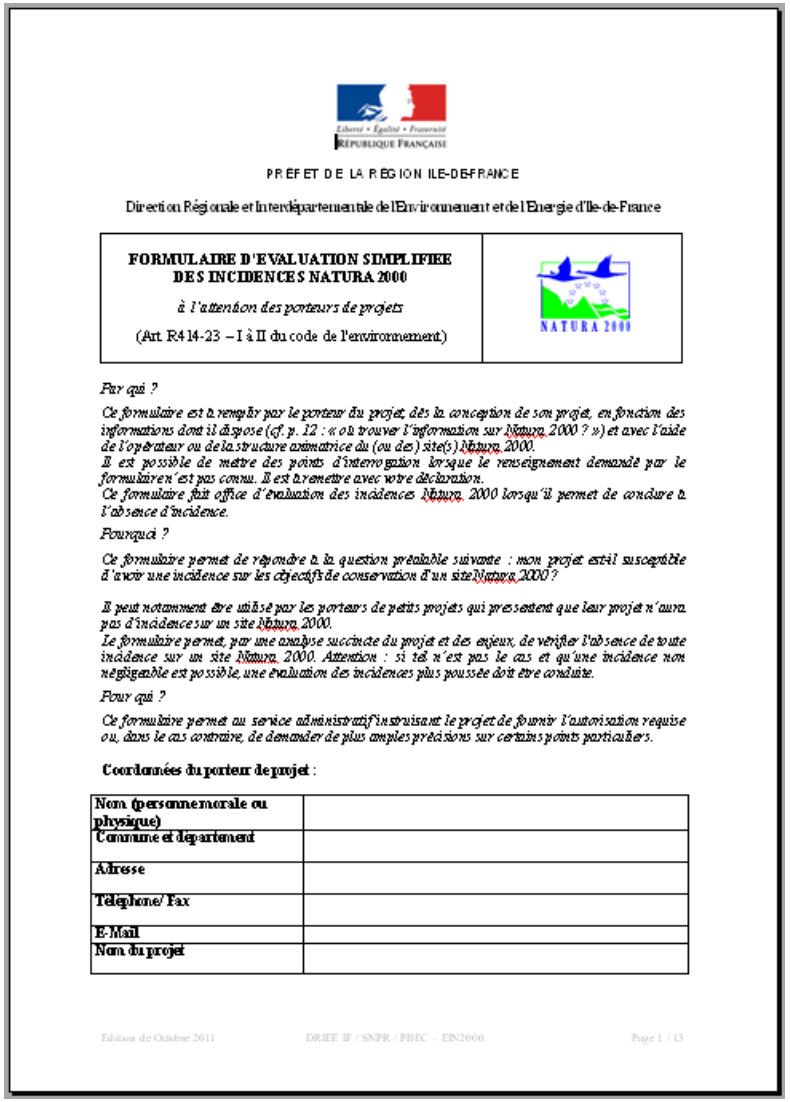

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION ILE-DE-FRANCE

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie d'Ile-de-France

FORMULAIRE D'EVALUATION SIMPLIFIEE DES INCIDENCES NATURA 2000

à l'attention des porteurs de projets

(Art. R414-23 – I à II du code de l'environnement)

NATURA 2000

Par qui ?

Ce formulaire est à remplir par le porteur du projet, dès la conception de son projet, en fonction des informations dont il dispose (cf. p. 12 : « où trouver l'information sur Natura 2000 ? ») et avec l'aide de l'opérateur ou de la structure animatrice du (ou des) site(s) Natura 2000.
Il est possible de mettre des points d'interrogation lorsque le renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu. Il est à remettre avec votre déclaration.
Ce formulaire fait office d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il permet de conclure à l'absence d'incidence.

Pourquoi ?

Ce formulaire permet de répondre à la question préalable suivante : mon projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur les objectifs de conservation d'un site Natura 2000 ?

Il peut notamment être utilisé par les porteurs de petits projets qui pressentent que leur projet n'aura pas d'incidence sur un site Natura 2000.
Le formulaire permet, par une analyse succincte du projet et des enjeux, de vérifier l'absence de toute incidence sur un site Natura 2000. Attention : si tel n'est pas le cas et qu'une incidence non négligeable est possible, une évaluation des incidences plus poussée doit être conduite.

Pour qui ?

Ce formulaire permet au service administratif instruisant le projet de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique)	
Commune et département	
Adresse	
Téléphone/ Fax	
E-Mail	
Nom du projet	

Edition de Octobre 2011 DRIEE IF / SNPR / PHEC – EIN2000 Page 1 / 13

Demandes en mairie - propriétaires

Demande autorisation de circuler (mairies/propriétaires)

Annexe 1

Comité Départemental de Cyclotourisme 91
Place Raymond Gombault
91540 ORMOY
Tél : 01 64 57 11 81
cyclo91@sfr.fr
http://cyclotourisme91.free.fr

Objet : **Autorisation de circulation**

Hôtel de Ville

Date

Madame, Monsieur le Maire,

Nous organisons une randonnée V.T.T. « Nom de la randonnée », le « Date de l'organisation », passant sur votre territoire pour cela, nous sollicitons votre bienveillance afin de nous délivrer :

✓ *Une autorisation de circulation pour des motos trial et véhicules de secours.*

Cette demande nous permettra de contrôler et de sécuriser notre parcours à l'aide de 2 motos trial qui s'assureront que notre balisage provisoire est bien en place avant les départs de nos randonnées, et qui effectueront l'enlèvement de ce fléchage à la fermeture de nos parcours.

Cette autorisation ne portera uniquement que sur des zones non réglementées.

Il va de soi que ces véhicules seront conformes aux réglementations en vigueur, notamment pour les deux roues et, seront immatriculés.

Dans l'attente de votre réponse,

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur le Maire, en l'expression de mes respectueuses salutations.

www.ffct.org
FF CYCLOTOURISME

Le président

Pièce jointe : Extrait de carte correspondant aux parcours sur votre territoire et modèle d'autorisation.

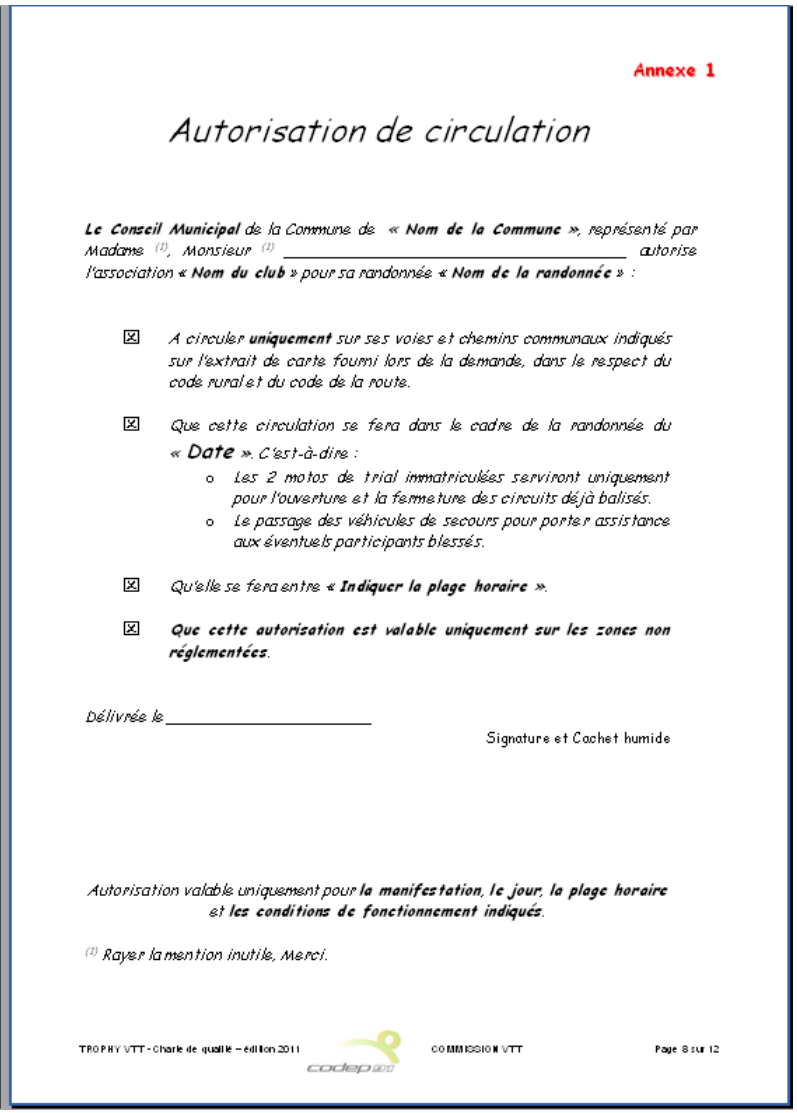

Annexe 1

Autorisation de circulation

Le Conseil Municipal *de la Commune de* ***« Nom de la Commune »****, représenté par Madame* (1), *Monsieur* (1) _____ *autorise l'association* ***« Nom du club »*** *pour sa randonnée* ***« Nom de la randonnée »*** :

☒ *A circuler* ***uniquement*** *sur ses voies et chemins communaux indiqués sur l'extrait de carte fourni lors de la demande, dans le respect du code rural et du code de la route.*

☒ *Que cette circulation se fera dans le cadre de la randonnée du* ***« Date »****. C'est-à-dire :*

- *Les 2 motos de trial immatriculées serviront uniquement pour l'ouverture et la fermeture des circuits déjà balisés.*
- *Le passage des véhicules de secours pour porter assistance aux éventuels participants blessés.*

☒ *Qu'elle se fera entre* ***« Indiquer la plage horaire »****.*

☒ ***Que cette autorisation est valable uniquement sur les zones non réglementées.***

Délivrée le _____

Signature et Cachet humide

Autorisation valable uniquement pour ***la manifestation, le jour, la plage horaire et les conditions de fonctionnement indiqués.***

(1) *Rayer la mention inutile, Merci.*

Points de contrôle - débit de boissons

Demande point de contrôle / débit de boisson (mairies)

Annexe 3

codep91

Comité Départemental de Cyclotourisme 91
Place Raymond Gombault
91 540 ORMOY
Tél : 01 64 57 11 81
cyclo91@sfr.fr
http://cyclotourisme91.free.fr

Objet *: Installation d'un point de contrôle*

Hôtel de Ville

Date

Madame, Monsieur le ***Maire****,*

Nous organisons ***une randonnée V.T.T. « Nom de la randonnée »****, le* ***« date de l'organisation »****, passant sur votre territoire pour cela, nous sollicitons votre bienveillance afin de nous délivrer :*

- ✓ ***Une autorisation pour l'installation d'un point de contrôle.***
- ✓ *Et* ***une autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons*** *(Distribution d'eau, de jus de fruits ou de boissons énergétiques) pour le dit point.*

Ce point de ravitaillement se situerait :
« Indiquer la position du point de contrôle »*, de* ***« Indiquer la plage horaire »****.*

Il va de soi que nous nettoierons les sites après notre passage et évacuerons tous les déchets ramassés.

Dans l'attente de votre réponse,

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur le ***Maire****, en l'expression de mes respectueuses salutations.*

www.ffct.org
FF CYCLOTOURISME

Le Président

Pièces jointes : Modèles d'autorisation de débit temporaire de boissons.

Annexe 3

Autorisation de débit temporaire de boissons

Le Conseil Municipal *de la Commune de* ***« Nom de la Commune »****, représenté par Madame (1), Monsieur (1) _____ autorise l'association* ***« Nom du club »*** *pour sa randonnée* ***« Nom de la randonnée »*** *:*

- ☒ *A établir un point de contrôle au lieu dit :* ***« Nom du lieu »****.*
- ☒ *Que ce point de contrôle sera installé le « Date ».*
- ☒ *Qu'il sera en fonction de* ***(Indiquer la plage horaire.)***
- ☒ *L'association* ***« Nom du Club »*** *à délivrer gratuitement des* ***boissons non alcoolisées*** *aux participants préalablement inscrits à cette randonnée VTT.*

Délivrée le _____

Signature et Cachet humide

Autorisation valable uniquement pour ***la manifestation, le jour, la plage horaire et les conditions de fonctionnement indiqués.***

(1) *Rayer la mention inutile, Merci.*

Fiche FAIDAIR

Fiche Analyse et Identification des Anomalies Infrastructures Routières (FAIDAIR)

Documents :
Fiche avec zones à remplir ou à cocher et PDF explicatif renseignement fiche dans les documents annexes.

Permet d'informer les communes, communautés d'agglo ou de communes et le Conseil Départemental des difficultés rencontrées.

Rôle du Délégué Sécurité mais pas uniquement

SURICATE

Application sur son téléphone portable ou ordinateur

Avec ou sans couverture réseau, l'**application** mobile **Suricate** permet à la Sentinelle de signaler les problèmes rencontrés lors de ses activités sportives et de ses loisirs de nature. Elle peut enregistrer la localisation du problème et stocker les photos afin de les transmettre plus tard.

F - Formation

La Formation Fédérale

Le nouveau Référentiel de formation 2023

Formations - inscription

FORMATION	FILIÈRE	FONCTION	DURÉE
DIRIGEANT 1	DIRIGEANTS	ADMINISTRATIVE ET GESTION D'UNE STRUCTURE FEDERALE	8 h
DIRIGEANT 2			8 h
DIRIGEANT 3			8 h
ANIMATEUR CLUB	ANIMATION	ACCUEIL AU SEIN DU CLUB ET DÉCOUVERTE DE LA PRATIQUE	16 h
INITIATEUR FÉDÉRAL	EDUCATEURS	APPRENTISSAGE ET ACCOMPAGNEMENT DE LA PRATIQUE	32 h
JEUNE EDUCATEUR FÉDÉRAL			40 h
MONITEUR FÉDÉRAL		ORGANISATION ET ENCADREMENT DE LA PRATIQUE	48 h
INSTRUCTEUR FÉDÉRAL		INGENIERIE : CRÉATION ET PILOTAGE DE PROJET – EXPERTISE	56 h
UNITES A COMPETENCES SPECIFIQUES (UCS)	FORMATION CONTINUE	ACQUISITION OU RENFORCEMENT DES CONNAISSANCES DANS UN DOMAINE PARTICULIER	Selon la formation
INITIATEUR MOBILITE A VELO	MOBILITE A VELO	ACQUISITIONS DES FONDAMENTAUX DU VELO	32 h MAX
CQP « éducateur mobilité à vélo »	FORMATION PROFESSIONNELLE	APPRENTISSAGE DU VELO A DES FINS DE MOBILITE	161 h
BPJEPS Educateur sportif « activités du cyclisme »		ENCADREMENT DES ACTIVITES DU CYCLISME EN DEHORS DE TOUTE PRATIQUE COMPETITIVE	1000 à 1200 h
DEJEPS perfectionnement sportif « mention cyclisme traditionnel » ou « mention VTT »		Perfectionnement technique	1000 à 1200 h

Premiers Secours (PSC1) : 2 jours puis 1 jour de recyclage (non obligatoire) à prévoir tous les 4/5 ans

Qualification d'éducateur à vie (Initiateur, Moniteur et Instructeur fédéral) à tous ceux qui seront licenciés et actifs.

Une journée des éducateurs non obligatoire sera proposée pour ceux désirant s'informer des nouveautés fédérales et désireux de partager leurs expériences en structure, sous forme de thème.

Inscription en ligne sur site FFCT par le Licencié sous son N° Licence et avec son mot de passe.

Stages spécifiques

FORMATION CONTINUE	MOBILITE A VELO	FORMATION PROFESSIONNELLE
Stages organisés par la fédération • Vélo sur ordonnance : Vélo santé FFvélo • La sécurité à vélo • Organisation des activités jeunes • L'accueil des personnes en situation de handicap • Les séjours adultes : Moniteur Accompagnateur Tourisme international	• Animateur mobilité à vélo • Programme "Savoir rouler à vélo"	• CQP "éducateur mobilité à vélo" • BPJEPS spécialité éducateur sportif - Mention "activités du cyclisme" • *DEJEPS perfectionnement sportif Mention cyclisme traditionnel Mention VTT*
Stages organisés par les régions • Le perfectionnement au pilotage • La maniabilité route • Le Vélo santé bien être FFvélo • Sécurité • Le perfectionnement mécanique • Le vélo à assistance électrique • La lecture de paysage • L'orientation à vélo • La maitrise du GPS • Conception d'un itinéraire et balisage • La cyclo-découverte : organisation et accompagnement • L'outil informatique		

G - La mixité

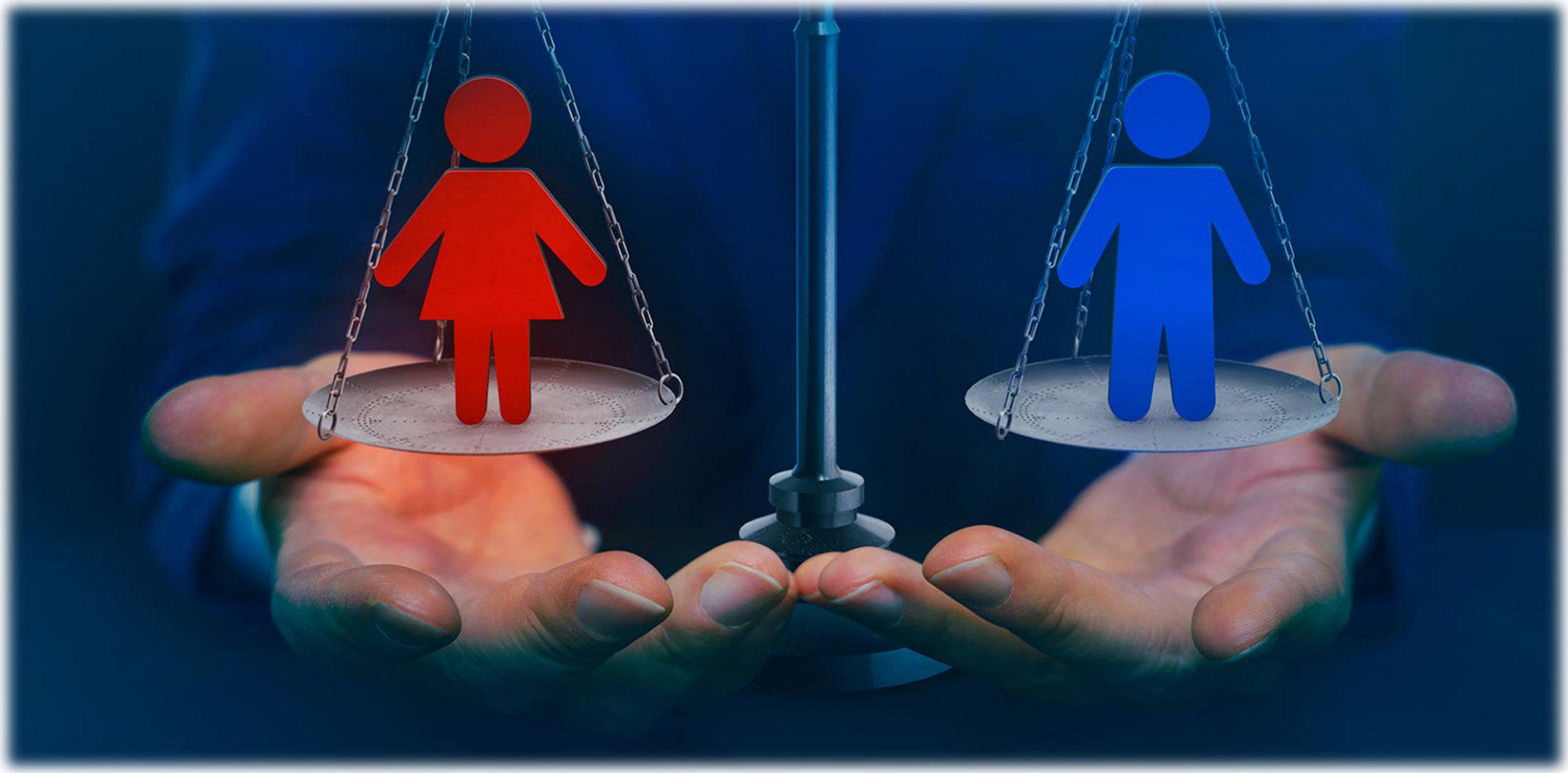

La parité hommes-femmes

- l'article 63 de la loi du 4 août 2014 a modifié l'article L.131-8 du code du sport.

- Désormais, une représentation minimale de **40% de chacun des deux sexes** doit être assurée pour les instances dirigeantes des fédérations sportives (comité directeur fédéral) qui délivrent plus de 25% de leurs licences à l'un des deux sexes.

Ce document a été conçu par la CNF pour la FFCT avec le concours de :

- Groupe de travail de la CNF
- Georges GOLSE – CNF
- Emmanuel CARPENTIER - CNF - Instructeur

Version 5 – février 2024

Copyright © 2024 - FFCT

Commission Nationale de Formation

Fédération Française de Cyclotourisme